

www.lefigaro.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 0



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

## Suppression du RSI : attention à ce que le remède ne soit pas pire que le mal !



Après l'annonce de la suppression du régime social des indépendants, de plus en plus de voix s'élèvent pour mettre le gouvernement en garde contre un démantèlement précipité du système.

Dans son discours de politique générale, il y a deux semaines, le premier ministre a annoncé la suppression du régime social des indépendants (RSI) à compter du 1er janvier 2018 et son adossement au régime général. Une annonce qui a immédiatement suscité les applaudissements des indépendants dont le RSI est devenu, au fil des ans, la bête noire en raison de ses errances de gestion et dysfonctionnements répétés...

www.lefigaro.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 0

[Visualiser l'article](#)

Ironie de l'histoire, de plus en plus de voix, y compris même parmi les premiers pourfendeurs du régime de protection sociale (U2P, CPME...), s'élèvent depuis pour mettre le gouvernement en garde contre un démantèlement précipité du système qui pourrait engendrer une nouvelle catastrophe industrielle. «Les travailleurs non salariés ne seront pas libérés des problèmes de gestion par la suppression du RSI. Tant que les modalités de calcul des cotisations ne changeront pas, rien ne sera simplifié pour les entrepreneurs», prévient ainsi Bruno Chrétien, président de l'IPS, think-tank spécialisé dans les questions de protection sociale.

Et ce d'autant que leurs cotisations - que les indépendants, notamment par rapport aux services rendus, perçoivent comme très élevées - ne vont pas diminuer. «Les cotisations des indépendants sont moins élevées que celles des salariés, et la dissolution du RSI dans le régime général risque de les conduire à payer au minimum 30 % de charges sociales en plus», ajoute Bruno Chrétien.